

marx

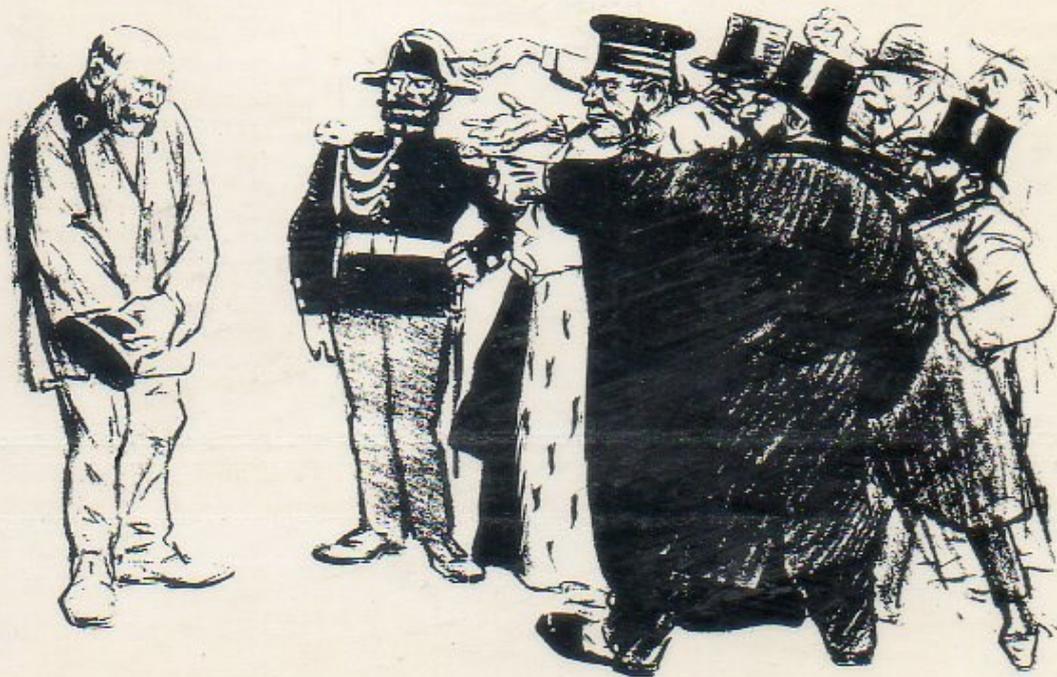
et la société

juridique

jacques michel

préface d'andré demichel

critique du droit



Office des Publications Universitaires - Alger

SOMMAIRE

Préface, par André Demichel	7
INTRODUCTION	11
PREMIERE PARTIE:	
LA DETERMINATION NEGATIVE DU DROIT	17
<i>CHAPITRE PREMIER: A PARTIR DU JEUNE MARX</i>	<i>19</i>
I — Le droit politique de l'idéalisme juridique	23
A — Le droit moderne: résolution de l'antinomie du droit et de la loi	23
B — Le sens et le rôle du politique	27
C — L'abstraction législative	30
II — La déclinaison sociale de l'abstraction politique	35
A — Droits publics et droits privés	35
B — La condamnation/conservation du droit romain	38
C — Le sujet de droit: affirmation abstraite de la société bourgeoise	41
III — La portée du Manuscrit de 1843	46
A — La domination de l'idéalisme politique	46
B — Rapport et norme	49
<i>CHAPITRE SECOND: LES LECONS DE L'IDEOLOGIE ALLEMANDE: UN ORDRE JURIDIQUE QUI SE VEUT MORALITE</i>	<i>53</i>
I — Laïcisation de l'Etat et vouloir de l'Etat	55
A — Le sens de la laïcisation de l'Etat	55
— Un Etat sacralisé	55
— La laïcité: une dénégation	57
B — Le vouloir de l'Etat	59

— Marx et la notion de morale	60
— La philosophie : un vouloir individuel de l'Etat	62
II — L'impossible moralité juridique	65
A — De la volonté spéculative individuelle à la volonté politique pratique : la classe	65
— Kant et l'Allemagne : l'ignorance de la classe	65
— Classe et subjectivité de classe	67
— Une question incidente : culture de classe et organisation politique	71
B — Une société juridique non communautaire ou amoralité	77
— Des <i>codes décodants</i> . L'insuffisance du droit privé	78
— La fragilité de la société juridique : l'optimisme relatif de Marx	81
III — Le droit public. Lieu de la morale sociale	89
A — Pasukanis et l'oubli du droit public	89
— Les raisons d'une absence	89
— L'oubli de l' <i>esprit</i> du droit public	93
B — Retour à Marx : la société civique	95
— Droit public et droit privé	98
— L'exemple des institutions locales	102
— Le bonapartisme : un Etat sans société	104

CONCLUSIONS PROVISOIRES : LA CONDAMNATION DE L'ETAT REPRESENTATIF	112
I — La critique négative de l'Etat représentatif moderne	114
A — La contradiction politique	114
B — Un mécanisme juridique de construction idéologique	117
II — La critique positive de l'Etat représentatif	124
A — La réduction de l'Etat à son exécutif	124
B — La négation de la représentation au sens classique	126
C — Le rejet de la séparation des pouvoirs	129

DEUXIEME PARTIE :	
LA DETERMINATION POSITIVE DU DROIT	133
<i>CHAPITRE TROISIEME : ECONOMIE ET DROIT</i>	135
I — De Hegel à Marx : le rejet de la philosophie du droit	138
A — La fausse absence du droit dans les Manuscrits de 1844	138
— Une absence explicite	139
— Une absence obligée	140
— Une absence éclairante	141

B — La critique générale de Hegel: le droit dans la problématique de l'aliénation	146
— Polysémie du terme <i>aliénation</i>	147
— L'aliénation chez Hegel, son sens idéaliste	148
— Les limites de la philosophie de Hegel	149
C — Le refus de l'histoire par Hegel, son affirmation par Marx ...	152
— Les raisons hégéliennes du refus de l'histoire	153
— Les leçons du hégélianisme	155
II — La production marchande simple ou les éléments historiques de la production du juridique	158
A — La formalisation économique dans la production marchande simple: structure du procès de l'échange et place du droit	160
— La sphère de l'égalité: la négation du contenu de l'échange par la forme économique	160
— La sphère de la liberté et la dénégation juridique du contenu de l'échange	162
— La place structurelle du droit dans le procès d'échange	165
B — Les conditions historiques de la possibilité d'une production marchande. L'origine et l'intervention du droit. Les éléments de la production de l'individu-sujet	170
— Le développement des échanges	172
— L'effondrement des médiations communautaires	174
— L'appropriation personnelle des produits	178
C — Le droit romain et sa réactivation dans une problématique moderne	182
— Le caractère limité du droit romain	182
— Les conditions de l'avènement d'un juridique en soi	184
— Le sens de l'idée de réactivation	188
III — D'une possibilité économique du juridique à une possibilité juridique de l'économique. La victoire de la représentation juridique dans le mode de production capitaliste	191
A — Le droit, simple juridicisation de l'économie marchande	191
— Le droit, sanction du fait	192
— Le droit de la production marchande simple, indifférent au statut de la force du travail	193
— Un droit non encore intégré au procès de production	195
B — Le droit comme structuration de l'économie capitaliste	198
— La réalisation de l'impossibilité hégélienne	201
— Le fétichisme juridique	205
Le rapport de l'Etat au droit dans le mode de production capitaliste	207
— L'Etat et la constitution du travail libre	208
— L'Etat comme maintien de l'apparence juridique	210

— La servitude juridique	215
<i>CHAPITRE QUATRIEME: VERS UNE ANTHROPOLOGIE</i>	
JURIDIQUE	218
I — La définition marxienne du droit	220
A — La réduction du droit au droit subjectif: sa localisation finale dans le droit du travail	221
— La notion de droit subjectif	221
— La portée générale de la subjectivité	223
B — Détermination et autonomie du politique	225
II — La thèse du dépérissement du droit et de l'Etat	230
A — La rationalité de la thèse du dépérissement de l'Etat	232
— Une rationalité économique	232
— Une nécessité politique	234
B — La dégénérescence de la régulation juridique	236
— Une thèse affirmée sans ambiguïté	236
— L'application pratique: la notion de droit socialiste	239
III — Vers une anthropologie juridique	245
A — Qu'entendre par anthropologie?	249
— Les difficultés de l'application de la notion moderne d'anthropologie dans l'étude du droit	249
— Une anthropologie de type négatif	254
B — Propositions pour une anthropologie juridique compatible avec l'enseignement de Marx	257
BIBLIOGRAPHIE	263